



MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES ET DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2021

Les actionnaires de la société EUROPLASMA (la « Société ») sont informés que les documents préparatoires à l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021 sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société (www.europlasma.com).

L'avis de réunion comportant le texte des résolutions soumis à cette assemblée a été publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 20 janvier 2021 ([Bulletin n° 9](#)). L'avis de convocation comportant les modalités de participation et de vote à cette assemblée ainsi que les modalités d'exercice des droits des actionnaires est publié ce jour dans le journal d'annonces légales « Sud-Ouest ».

La Société adressera, sur demande et par e-mail adressé à contactbourse@europlasma.com, une copie des documents destinés à être présentés à l'assemblée générale.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront :

- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif** : se présenter le jour de l'assemblée générale, directement au bureau d'accueil spécialement prévu à cet effet, muni de sa pièce d'identité ou demander une carte d'admission auprès des services de Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 ;
- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée par courrier postal, au moins deux jours ouvrés avant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. L'intermédiaire habilité justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès des services de Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 par la production d'une attestation de participation. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale devra demander à son intermédiaire habilité de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'assemblée générale.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'assemblée générale ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix pourront :

- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09 ;
- **pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale et au plus tard six jours avant la date de l'assemblée générale, soit le jeudi 18 février 2021. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressée à : Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance dûment remplis et signés devront être parvenus à Caceis Corporate Trust – Services Assemblées Générales – 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 09, au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée générale. Ils devront être renvoyés, accompagnés pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services CACEIS Corporate Trust les reçoivent au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée générale.

Dans le contexte sanitaire actuel et compte tenu des mesures administratives de restriction des déplacements et des rassemblements collectifs susceptibles d'être prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, le lieu, la forme ainsi que les modalités de déroulement, de participation et de vote à l'assemblée générale. Le cas échéant, les modalités définitives de l'assemblée générale seront précisées sur le site internet de la Société www.europlasma.com dans l'espace actionnaires, rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

La Société invite ses actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale à voter par correspondance ou à se faire représenter au moyen d'une procuration. A cet effet, il conviendra d'utiliser le formulaire dédié mis à disposition sur le site internet de la Société dans l'espace actionnaires, rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

Désignation d'un Mandataire ad hoc

Comme indiqué par [communiqué du 19/01/2021](#), la Société demande au Président du Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan la désignation d'un mandataire ad hoc aux fins de représentation des actionnaires qui ne participeront pas à l'assemblée générale via l'un des différents modes de participation prévus à cette occasion. Cette désignation aura pour objet d'assurer l'atteinte du quorum requis et le vote des résolutions figurant à l'ordre du jour. La Société reviendra vers les actionnaires une fois le mandataire ad hoc dûment désigné afin de les informer de son identité et de la mission exacte qui lui sera confiée.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr